APPEL À PROJETS

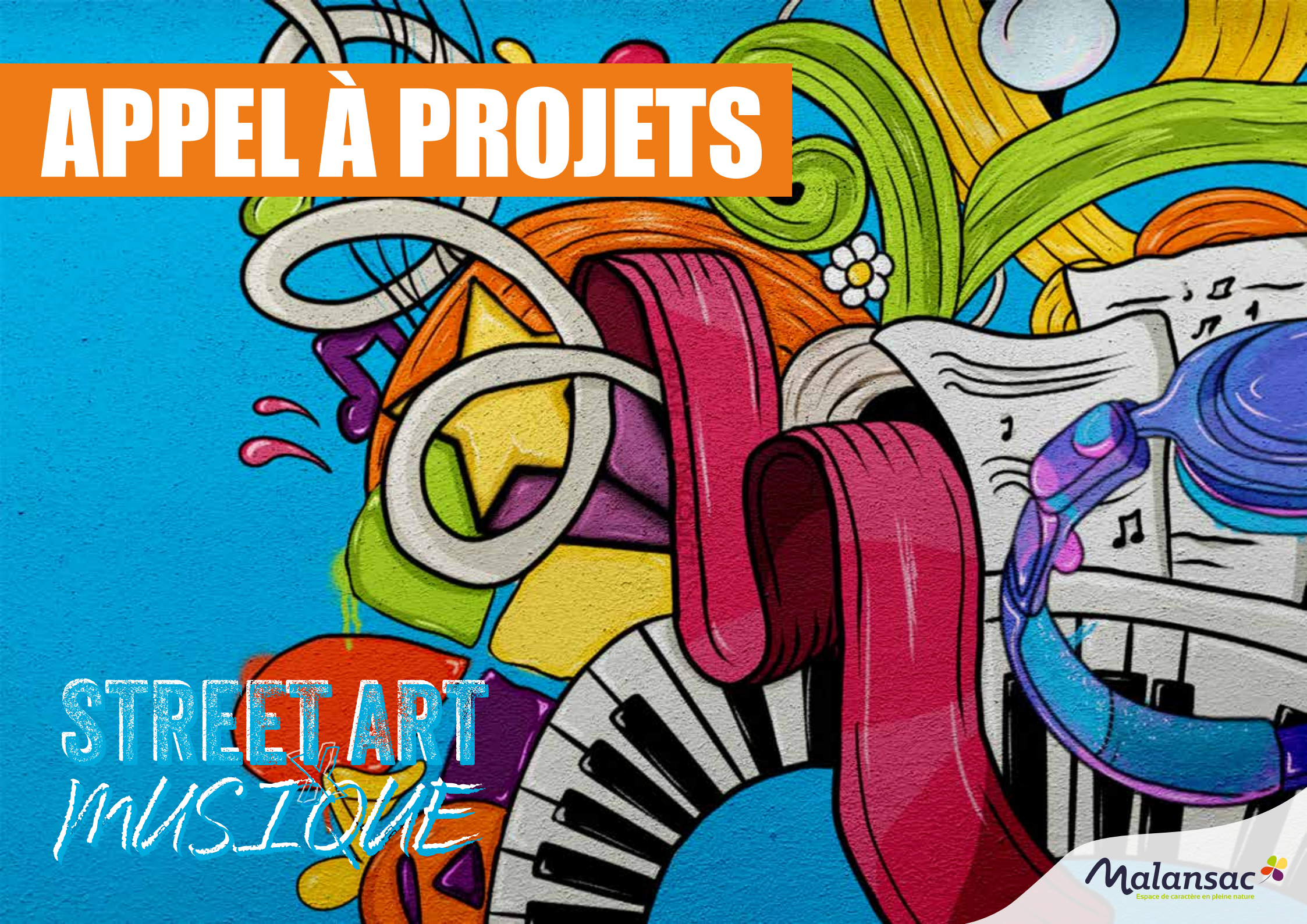

STREET ART MUSIQUE

Malansac
Espace de caractère en pleine nature

Appel à Projet

Mairie de Malansac

Fresque sur le mur de l'école de musique

Date limite de remise de projet : 25 mai 2025

Dépôt de la proposition : par courriel à gaellerollin.malansac@gmail.com

La commune de Malansac publie cet appel à projet dans le but de passer commande à un artiste ou un collectif d'artistes pour la conception et réalisation d'une fresque urbaine de type street art sur le mur de l'école de musique Nelly Burban.

En effet une fresque s'y trouve déjà mais elle revêt un caractère défraîchi.

Nous souhaitons, par cette réalisation, mettre en avant le caractère musical de Malansac. En effet la commune vit au rythme de :

- L'école de musique Nelly Burban qui propose des cours de chants, synthétiseur, piano, accordéon
- La Batukansak (batucada, groupe de percussions brésiliennes)
- L'Harmonie Fanfare (école de musique, musique de rue sous l'intitulé « les brasseurs de sons », et orchestre d'Harmonie)
- La Chorale Sainte Cécile (chant choral profane et religieux) et les Marins d'eau douce (chants marins)
- JamJack et Opestac (deux associations organisatrices d'évènements musicaux)
- Et de nombreux habitants qui viennent participer à une fête de la musique axée sur la pratique amateur.

Cette réalisation permettra de s'inscrire dans une dynamique tournée vers l'avenir, de donner une identité forte à Malansac, d'embellir l'entrée du bourg par la route de Saint Jacut et de mettre à l'honneur l'art urbain.

Contexte :

Malansac est une commune du Morbihan, deuxième pôle de Questembert communauté, qui compte 2292 habitants.

Comptant 72 associations la commune bénéficie d'animations diverses et variées tout au long de l'année. Le club de sports La Patriote a fêté ses 100 ans, une institution pour de nombreux malansacais, elle vient côtoyer d'autres associations de sport, de loisirs créatifs, de théâtre, d'éducation populaire, de bien être...

La configuration de la commune est organisée autour d'un centre-ville attractif en raison de ses commerces, une gare qui attire de nombreux nouveaux arrivants, une médiathèque, un collège, deux écoles primaires, une salle de spectacle, des équipements sportifs, des espaces

végétalisés, venant desservir de nombreux hameaux. Ce qui lui vaut son slogan « Espace de caractère en pleine nature ». C'est une commune dynamique et attractive, solidaire et écologique.

Une programmation culturelle a été étoffée depuis deux ans avec l'embauche d'une médiathéquaire, l'ouverture de résidences pour le soutien à la création artistique, la mise en valeur des savoirs faire des habitants lors d'une fête de la musique participative, l'implication des habitants au cœur du domaine culturel avec l'hébergement d'artistes et un spectacle de danse participatif... Aujourd'hui l'enjeu consiste à poursuivre le développement de l'art dans l'espace public.

Cahier des charges

Cette commande publique doit répondre à différents enjeux :

- La thématique de la musique comme symbole fort de la commune, avec apparition d'un accordéon, piano et micro mais libre choix pour le reste
- Embellir l'espace concerné, en effet la place a été totalement repensée depuis peu pour y créer une zone de rencontre avec abri et mobilier urbain
- Susciter l'intérêt pour le street art, la fresque devra revêtir un caractère moderne
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Proposer une action de méditation culturelle ou un temps de rencontre avec les scolaires ou un autre public pendant la création de l'œuvre

Profil des candidats

Cet appel à projet s'adresse aux artistes professionnels et collectifs d'artistes inscrit à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA ou s'appuyant sur un statut associatif.

Objet de la commande

Les artistes ont carte blanche pour proposer une fresque de création contemporaine d'esthétique figurative (ou abstraite), pérenne, et qui répondra aux différents enjeux présentés ci-dessus ; L'artiste ou le collectif d'artistes est libre de recourir aux techniques d'expression de son choix sous réserve que cette technique soit adaptée au support investi. Cependant le contenu du projet ne devra pas :

- Comporter de message haineux ou discriminatoire
- Risquer de porter atteinte à la ville
- Contenir toute évocation à caractère religieux

Surface

Le mur de l'école de musique est situé rue du Fossé blanc, sur la route menant à Saint Jacut les pins. L'œuvre sera réalisée sur un mur de 73.75 m2 divisé en deux murs.

Photos en pièces jointes

Respect de l'environnement

Les projets devront tenir compte des caractéristiques du site, les matériaux utilisés devront supporter les contraintes climatiques, être durables, étanches et résistants. L'artiste ou le collectif d'artistes retenu s'engage à respecter le lieu d'intervention artistique et ses alentours et

à laisser le site propre au terme de son intervention. Aussi, afin de répondre au mieux à l'ensemble des contraintes, le porteur de projet devra contracter une assurance nécessaire pour le temps de l'installation et de la réalisation jusqu'à la finalisation de l'œuvre.

L'œuvre

L'espace public étant en évolution constante aucune procédure de restauration n'est envisagé. En conséquence et en accord avec le ou les artistes l'organisateur ne peut s'engager au maintien de l'œuvre dans son état initial. Il est noté par le porteur de projet que son œuvre devient propriété intellectuelle de la commune de Malansac, elle disposera donc des droits de représentation de l'œuvre à des fins de promotion et de communication par tous les moyens existants et sous tous supports à l'exception de toute exploitation commerciale. L'artiste ou le collectif renonce à ses droits d'auteur pour les reproductions qui en seront faites par la ville de Malansac sur différents supports et sans limite de temps.

Litiges

L'artiste ou le collectif d'artiste s'engage à réaliser l'œuvre telle que présentée dans le dossier de candidature. Tout litige portant sur l'interprétation ou l'application de la future convention devra faire l'objet d'un règlement à l'amiable ; A défaut, il conviendra de porter les litiges à l'appréciation des tribunaux compétents.

Modalités

La date limite de dépôt de dossier est fixée au 25 mai 2025 ;

Un jury composé de la Maire, de la DGS, du responsable des services techniques, d'élus, d'habitants et de la responsable de l'école de musique se réunira pour choisir 3 artistes. Ces derniers seront recontactés pour élaborer chacun une esquisse, soumises ensuite au vote des habitants. Ces esquisses seront rémunérés 150 Euros. Le rendu des esquisses se déroulera mi-juin, le vote se fera de mi-juin à fin juillet. L'artiste sera prévenu fin juillet pour une réalisation mi-septembre.

Les critères de sélection par la commune de Malansac porteront notamment sur :

- la cohérence artistique avec l'esprit de la commune
- Le caractère créatif, contemporain et la qualité de la démarche artistique
- Le savoir-faire technique à réaliser une œuvre dans ce type d'espace public
- La capacité à mener une action de médiation

Conditions financières et techniques

La commune de Malansac s'engage à fournir un support en bon état de surface. Une sous couche acrylique sera réalisée par les services techniques.

La commune s'engage à organiser auprès des autorités compétentes les autorisations d'occupation de voirie nécessaires à la réalisation de l'œuvre ainsi que leur mise en œuvre.

Hormis les éléments décrits ci-dessus, il est entendu que la commune n'engagera pas de matériel, de dépenses supplémentaires ni n'engagera ses agents dans l'accompagnement du lauréat pendant la période de réalisation de l'œuvre.

Seul le projet sélectionné sera récompensé financièrement : une rémunération d'un montant de 5000 euros TTC sera attribuée à l'artiste ou au collectif d'artistes retenu. Ce budget,

intégralement géré par l'artiste ou le collectif d'artistes, couvrira l'ensemble des dépenses de conception, contrôle technique de sécurité, manutention et réalisation.

L'artiste ou le collectif gère le projet dans toutes les phases, à savoir l'ensemble des tâches relevant de l'organisation, de la logistique, de l'installation d'un échafaudage, la réalisation et la remise en état des abords d'implantation.

Une convention sera établie entre l'artiste ou le collectif afin de définir le cadre de l'intervention et les différentes phases du chantier. Le versement du coût artistique se fera à la fin du chantier sur présentation d'une facture de prestation.

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature comprendront obligatoirement :

- Une note d'intention intégrant les motivations du candidat, les orientations du projet et toutes les précisions techniques nécessaires.
- Un book présentant l'univers de l'artiste et ses différentes réalisations.
- Un numéro d'affiliation à la Maison des artistes ou à l'AGESSA ou le numéro de SIRET de l'association
- Une attestation d'assurance professionnelle (ou responsabilité civile)

Renseignements

Toutes les demandes de renseignements pourront être satisfaites auprès de l'adjointe à la culture : gaellerollin.malansac@gmail.com